

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
29 OCTOBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,

le 5 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°148-2019 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BILLIERS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune de Billiers a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet de réfection des mouillages du port de Billiers, pour un montant de 50 000 €. Ce fonds de concours s'inscrit dans la thématique « Travaux d'aménagement et de réhabilitation des ports ».

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Travaux	100 000,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	50 000,00 €	50,00
		Commune de Billiers Autofinancement	50 000,00 €	50,00
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €	100,00

Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20191105-DELIB_148_2109-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire à la commune de Billiers pour la réfection des mouillages du port de Billiers pour un montant de 50 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur les exercices budgétaires 2019 (50%) et 2020 (50%).

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/11/19
Le Président,

